

10.—Soumis un rapport du Surintendant des édifices municipaux recommandant d'accorder la demande de la Royal Life Savings Society, pour l'usage du bain O'Connell, samedi le 7 courant.

Résolu: D'accorder ladite demande.

11.—Soumise une lettre des syndics de l'église St. Gilles, demandant qu'il leur soit permis de continuer à occuper la propriété qui a été vendue à la Ville, jusqu'à ce que leur nouvelle propriété soit prête.

Résolu: De les informer que le Bureau est prêt à recommander de leur louer ladite propriété au mois, à raison de \$100 par mois, depuis le 1er septembre.

12.—Après considération de certains rapports des chefs de département, il est

Résolu: De faire rapport au Conseil:

10. A l'effet de remettre à la Bishop Construction Co. un montant de \$751, représentant le montant retenu par la Ville pour garantir le pavage et les trottoirs construits par ladite compagnie, dans le tunnel de la rue Iberville, en 1910.

20. A l'effet d'opérer le virement d'une somme de \$4,000 du montant épargné dans le service d'arrosage des rues, et d'appliquer ladite somme au service de réparations aux ponts, tunnels, bâtisses, rouleaux, machineries et outils.

30. A l'effet de permettre à MM. C. Simpson, Garland & Co., de construire à leurs propres frais un trottoir en granolithic, en face de leur propriété portant le No. 100 de la rue Notre-Dame Ouest, pourvu que ledit trottoir soit construit en conformité des spécifications de la Ville, et que ladite compagnie soit responsable pour tous dommages qui pourront être causés pendant et à la suite de la construction dudit trottoir.

40. A l'effet de permettre à madame Anna Brown, veuve de John McCombe, de construire une voûte en dessous du trottoir, en face de sa propriété située au coin sud-est des rues Mansfield et Ste-Catherine, aux conditions mentionnées dans le rapport de l'Ingénieur en Chef.

50. A l'effet de voter une somme additionnelle de \$2,000, payable \$125 par la Ville et \$1,875 par les propriétaires intéressés, pour la continuation de l'égoût de l'Ave. Sterling, depuis le chemin de la Côte Ste-Catherine, jusqu'à ses limites, et d'accorder le contrat à MM. E. Bélanger & Cie., aux mêmes conditions que le contrat qu'ils ont actuellement pour la construction d'un égoût dans l'autre section de ladite rue Sterling, pourvu que lesdits E. Bélanger & Cie s'engagent par écrit à accepter ces conditions.

60. A l'effet de changer, sur recommandation de l'échevin Macdonald, les noms des rues première, 2ème, 3ème, 4ème, 5ème, 6ème, et 7ème, pour les noms suivants: Globert, Byron, Musset, Dalou, Saranac, Murat et Ponsard.

70. A l'effet d'accepter l'offre de la Cie Monklands Ltd., de céder à la Cité, gratuitement et sans conditions, les parties des Avenues Iona, Globert, Glencairn, Mira, Meridian, Bonavista et Chemin de Ronde (Circle Road), qui sont montrées sur le plan annexé au rapport de l'Ingénieur en Chef.

80. A l'effet de permettre à la Bishop Construction Co., représentant M. J. F. Evans, de construire une trappe dans le trottoir, en face de la propriété portant les Nos 6-14, rue Berthelet, aux conditions mentionnées au rapport de l'Ingénieur en Chef.

90. A l'effet de transmettre au Conseil, avec recommandation de référer à la Commission de Législation, un rapport de l'Ingénieur en chef sur l'urgence qu'il y a d'obtenir de la Législature Provinciale des pouvoirs bien définis pour régler l'ouverture des tranchées dans les rues.

100. A l'effet de voter une somme de \$600, payable en entier par la Cité pour la construction d'un égoût dans la rue de Gaspé, depuis la rue McGuire, jusqu'au dépôt, cet égoût étant nécessaire par le fait que ladite partie de la rue de Gaspé doit être pavé incessamment.

110. A l'effet d'accorder le contrat pour la construction de l'égoût de l'Ave. Marlow, de la rue Sherbrooke à l'Ave. Brillon, au plus bas soumissionnaire, MM. E. Bélanger & Cie., au montant de leur soumission, soit \$11,943.75.

120. A l'effet d'accorder le contrat pour la construction de l'égoût de l'avenue Marlowe, de la rue Sherbrooke

10.—Submitted a report from the Superintendent of Municipal Buildings recommending that the application from the Royal Life Saving Society for leave to use the O'Connell bath, on Saturday, the 7th inst., be granted.

Resolved: To grant said request.

11.—Submitted a letter from the trustees of St. Giles Churches, asking that they be allowed to occupy the property sold to the City, until their new building has been erected.

Resolved: That said trustees be informed that the Board are willing to recommend that said property be rented to them, at the rate of \$100 per month from the 1st September.

12.—After considering certain reports from the Heads of Departments, it was

Resolved: To make reports to Council as follows:

10. To refund to The Bishop Construction Co. an amount of \$751, representing the percentage retained by the City to guarantee the pavings and sidewalks laid by the said Company in the tunnel of Iberville street in 1910.

20. To vary the sum of \$4,000 from the balance available on the appropriation voted for the sprinkling of streets, and to apply said sum to repairs to bridges, tunnels, buildings, rollers, machinery and tools.

30. To allow MM. C. Simpson, Garland & Co., to lay at their own expense a granolithic sidewalk opposite their property bearing No. 100 Notre Dame west, provided that said sidewalk be laid according to the City's specifications, and that the Company be responsible for all damages resulting from the laying of said sidewalk.

40. To allow Mrs Anna Brown, widow of John McCombe, to construct a vault under the sidewalk opposite her property situated at the south-east corner of Monsfield and St. Catherine streets, on the conditions mentioned in the Chief Engineer's report.

50. To vote and additional sum of \$2,000 payable \$125 by the City and \$1,875 by the interested proprietors to continue the Sterling Avenue sewer, from the Côte St. Catherine road to its limits, and to award the contract to Messrs E. Bélanger & Cie., on the same conditions as those of the contract already awarded for the construction of a sewer in the other section of said Sterling street, provided that the said E. Bélanger & Co., bind themselves in writing to accept these conditions.

60. To change, on recommendation of Ald. Macdonald the names of 1st, 2nd, 3rd, 4th, 5th, 6th and 7th streets to Globert, Byron, Musset, Dalou, Saranac, Murat et Ponsard.

70. To accept the offer of the Monklands Company Ltd., to cede to the City gratuitously and unconditionally those parts of Iona, Globert, Glencairn, Mira, Meridean, Bonavista avenues, and Circle Road (Chemin de Ronde) shown on the plan annexed to the Chief Engineer's report.

80. To allow the Bishop Construction Coy, representing Mr. J. F. Evans, to construct a trap in the sidewalk opposite the property bearing Nos. 6-14 Berthelet street, on the conditions mentioned in the Chief Engineer's report.

90. Transmitting to Council a report from the Chief Engineer on the urgency of obtaining from the Provincial Legislature well defined powers to regulate the opening of trenches in the streets, with a recommendation that the same be referred to the Legislation Committee.

100. To vote the sum of \$600 payable entirely by the City for the construction of a sewer in de Gaspé street, from McGuire street to the depot, this sewer being necessitated by the fact that said part of deGaspé street is to be paved immediately.

110. To award contract for the construction of a sewer in Marlowe Avenue, from Sherbrooke street to Brillon avenue, to the lowest tenderers, MM. E. Bélanger & Cie., at the price of their tender, viz: \$11,943.75.

120. To award the contract for the construction of a sewer in Northcliffe Avenue, from Sherbrooke street to